



REGLEMENT INTERIEUR DU CHAMPIONNAT JEUNES DE **L' AISNE 2026 - 2027**

Le CDJE 02 organise son championnat jeunes **mixte** par catégories d'âge 2026- 2027. Il aura lieu à Château-Thierry du 17/10/2026 au 18/10/2026 au Centre Socio-Culturel La Rotonde 3 rue Robert Lecart 02400

L'arbitre Principal est : BRACQ Grégory, Arbitre Fide / Arbitre Open

Arbitre adjoint :

Préambule :

Il sera ouvert à tous* les jeunes **licenciés A** dans un club de l'Aisne à cette date. En liaison avec l'article 2.5, obligation pour **les compétitions fédérales**, sans distinction des cadences, d'être titulaire d'une licence A pour participer au tournoi.

*Si aucune limite Elo n'est précisée, l'accès à la compétition est permis sans limitation selon le classement Elo, mais les parties non compatibles ne seront pas prises en compte par la FIDE. Article 1 - Organisation générale : 2.1. Type de tournoi Conditions d'homologation

LES RESULTATS SERONT COMPTABILISES POUR LE CLASSEMENT LENT FIDE EN CAS DE PARTIES ENTRE DEUX ADVERSAIRES AYANT :

50 minutes avec incrément de 10s/coups Catégories U8 et U10	60 minutes avec incrément de 30s/coups Catégories U12, U14, U16, U18 et U20
• Les deux : un Elo lent FIDE inférieur à 1800	• Les deux : un Elo lent FIDE inférieur à 2400
• Un Elo national lent pour un ou une des joueurs/joueuses et un Elo lent FIDE inférieur à 1800 pour l'adversaire.	• Un Elo national lent pour un ou une des joueurs/joueuses et un Elo lent FIDE inférieur à 2400 pour l'adversaire.

L'inscription est Gratuite. La Pré-inscriptions est obligatoire avant le **13/10/2026** auprès de l'arbitre principal :
BRACQ Grégory : gregory.bracq02100@gmail.com
La liste des pré-inscrits sera publiés sur le site FFE.

Article 2 - Homologation et Appariements

Les Règles du jeu sont celles de la F.I.D.E adoptée par le 93ème Congrès de la F.I.D.E à Chennai (INDE), mise en application le 1er janvier 2023.

Les tournois composant le Qualificatif Jeunes sont homologués par la Fédération Française des Echecs et par la Fédération Internationale des Echecs (U8, U10, U12, U14, U16 et U18+U20) sont mixte. 2.3. J01

Ils se joueront en **5 rondes**, le nombre de rondes est modifiable en fonction du nombre de participants par catégorie.

La Cadence sera une cadence Fischer de 60 minutes avec incrément de 30s/coups, dès le premier coup, pour les catégories U12 ; U14 ; U16 et U18+U20. La notation est obligatoire durant toute la partie.

La Cadence sera une cadence Fischer de 50 minutes avec incrément de 10s/coups, dès le premier coup, pour les catégories U8 et U10. La notation est obligatoire, sauf si un joueur ou une joueuse dispose de moins de 5 minutes à sa pendule il/elle n'est plus obligé de noter les coups.

Les appariements se feront soit en Toutes-Rondes ou au Système Suisse Intégral selon le nombre de participants par catégorie. Le délai pour être déclaré forfait est de **30 min**, après le lancement de la pendule.

Article 3 – Les Horaires :

<i>Ouverture du pointage : le samedi à 8h15</i>	<i>Clôture du Pointage : le samedi à 8h50</i>
<i>Ronde 1 : Samedi à 9h00</i>	<i>Ronde 4 : Dimanche à 9h00</i>
<i>Pause midi</i>	<i>Pause midi</i>
<i>Ronde 2 : Samedi à 13h00</i>	<i>Ronde 5 : Dimanche à 13h00</i>
<i>Ronde 3 : Samedi à 16h30</i>	
<i>Éventuels départages sur l'échiquier pour les titres et place qualificative : Vers 16h00</i>	
<i>Cérémonie de clôture, aura lieu 10 minutes après la dernière partie.</i>	
<i>Le début d'une ronde pourra être avancé après la fin de la dernière partie de la ronde précédente.</i>	

Article 4 – Classement :

Le classement est établi au nombre de points. Si un joueur se retrouve seul dans sa catégorie d'âge il est proclamé Champion Départemental.

Article 5 – Départages :

Toutes-Rondes	Système Suisse Intégral
1er Départage : Nombre de Victoire	1er Départage : Buchholz Tronqué
2nd Départage : Sonneborn-Berger	2nd Départage : Buchholz
3e Départage : Koya	3e Départage : Performance

Départage pour l'attribution du titre de Champion(ne) départemental(e) et les qualifications pour l'échelon zone interdépartementale : L'arbitre utilisera les départages prévus par l'art 3.3 du Règlement du Championnat de France des Jeunes à la place réelle de la grille américaine, adapter selon le système de départage à la structure du tournoi.

A l'issue de la phase départementale, deux classements sont établis dans chaque catégorie, un pour le classement général mixte et un autre pour le classement féminin. **Les joueuses peuvent donc cumuler les titres de Champion, Vice-champion mixte et Championne, Vice-championne féminine**

Pour le calcul du Buchholz/Sonneborn Berger dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.8 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023

Article 6 – Qualification zone interdépartementale :

Seront qualifiés tous les joueurs et toutes les joueuses qui obtiendront, au moins, la moitié des points au Championnat Départemental Jeunes. (voir les annexes ci-jointes)

Lorsqu'un joueur ou une joueuse se retrouve seul(e) dans sa **catégorie d'âge**, il/elle sera proclamé(e) Champion(ne) Départemental et qualifié(e) pour la phase interdépartementale du Championnat de France Jeunes mais **il/elle pourra jouer dans une autre catégorie.**

Avec les minimas suivants : 5 qualifiés minimum (en mixte et en féminine) pour chaque catégorie ayant plus de 5 licences A selon la répartition par département publiée par la FFE, et 3 qualifiés minimum pour les départements ayant moins de 6 licences A par catégorie.

Tous les joueurs et toutes les joueuses dans les catégories U18 et U20 sont exemptés de l'obligation de disputer la phase départementale, ainsi que les joueurs et joueuses qualifié(e)s d'office au Championnat de France, qu'ils ou elles aient ou non disputé la phase départementale du Championnat de France Jeunes.

Des joueurs supplémentaires peuvent être repêchés en fonction des quotas affectés par la ffe en début de saison.

À l'issue des qualifications interdépartementales, en cas de qualification en catégorie mixte et en catégorie féminine, les joueuses doivent informer la Ligue de leur choix pour le tournoi national. (article 2.4 du Règlement du Championnat de France des Jeunes).

Les Champions et Championnes de Ligue par Zid de la saison 2025-2026 sont qualifiés d'office à la phase Interdépartementale par ZID du Championnat de France Jeunes de la saison en cours, même s'ils/elles changent de catégorie pour la saison en cours.

Article 7 – Réclamation :

Toute réclamation doit être transmise à l'arbitre principal, responsable de la compétition par écrit et signée avant la proclamation des résultats.

Article 8 : Comportement des Joueurs et Spectateurs.

Il est interdit de :

- **fumer** et d'utiliser **une cigarette électronique** dans la salle du tournoi dans la salle d'analyse.
- analyser une partie en cours, de blitz dans la salle du tournoi.
- Aux Spectateurs (Parents, Accompagnateurs, Entraîneurs, etc.) d'entrer dans la zone de jeu.
- Pendant la partie, un(e) joueur/joueuse ne peut quitter l'aire de jeu (salle de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur) sans la permission de l'arbitre, de même qu'un(e) joueur/joueuse au trait n'est pas autorisé(e) à quitter la salle de jeu.
- Les forfaits non justifiés seront signalés à la Direction des Tournois de la F.F.E pour les joueurs/joueuses Français et à la Fédération concernée pour les joueurs/joueuses étrangers.

Article 9 : Fair-Play – Dispositifs anti triche

Les arbitres peuvent utiliser tout moyen à leur disposition pour effectuer un contrôle conformément au dispositif défini par l'article 11.3.3 des règles du jeu de la FIDE. Si un joueur ou joueuse refuse de se soumettre à ces obligations, l'arbitre prendra des mesures conformément à l'article 12.9 des règles du jeu de la FIDE.

Article 10 – Commission d'appel :

Une commission d'appel est constituée au début du championnat départemental.

Elle est composée de 3 membres au moins, issus de 3 clubs différents dont un représentant du corps arbitral départemental, un responsable départemental des jeunes ou son représentant et un organisateur ou son représentant.

Aucun membre de la commission, ne peut délibérer sur une question concernant au premier chef un joueur qu'il encadre.

Article 11 – Récompense :

Les champions et les championnes de chaque catégorie d'âge, seront récompensés par le Comité Départemental.

Article 12 – Conclusion :

L'inscription au Championnat Départemental, implique l'acceptation du présent règlement et les spectateurs s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

Arbitre Principal :

BRACQ Grégory

Organisateur :

BRACQ Christian





LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DES ECHECS

Siège social : 52, rue de Soubise 59140 Dunkerque

N° déclaration Sous-préfecture : **W594007804**

<http://ehdf.fr>

Siret : **822 874 970 00038**

ANNEXE 1 Qualification pour la phase Interdépartementale ZID Nord ou Sud (selon le cas) du Championnat de France Jeunes

La phase Interdépartementale par ZID du Championnat de France Jeunes est ouverte à tous les joueurs ou joueuses **des catégories U8 à U16** de la Ligue des Hauts-de-France qualifiés à l'issue des différentes phases départementales (02, 59, 60, 62, 80) du Championnat de France Jeunes.

Seront qualifiés tous les joueurs et toutes les joueuses qui obtiendront, au moins, la moitié des points aux phases Départementales du Championnat de France Jeunes.

Avec les minimas suivants : 5 qualifiés minimum (en mixte et en féminine) pour chaque catégorie ayant plus de 5 licences A selon la répartition par département publiée par la FFE , et 3 qualifiés minimum pour chaque catégorie ayant moins de 6 licences A, si l'effectif de participants le permet.

Chaque tournoi par catégorie d'âge, doit regrouper les catégories mixte et féminine.

A l'issue de la phase départementale, deux classements sont établis dans chaque catégorie, un pour le classement général mixte et un autre pour le classement féminin. . **Les joueuses peuvent cumuler les titres de Championne , Vice-championne mixte et Championne, Vice-championne féminine** À l'issue des qualifications interdépartementales, en cas de qualification en catégorie mixte et en catégorie féminine, les joueuses doivent informer la Ligue de leur choix pour le tournoi national. (article 2.4).

La phase Interdépartementale par ZID du Championnat de France Jeunes est ouverte à tous les joueurs et joueuses **des catégories U18 et U20** ainsi qu'aux joueurs et joueuses qualifié(e)s d'office au Championnat de France, qu'ils ou elles aient ou non disputé la phase départementale (02, 59, 60, 62, 80) du Championnat de France Jeunes.

Les Champions et Championnes de Ligue par Zid de la saison 2025-2026 sont qualifiés d'office à la phase Interdépartementale par ZID du Championnat de France Jeunes de la saison en cours, **même s'ils ou elles changent de catégorie pour cette saison.**

Les inscriptions sont transmises par l'intermédiaire de chaque club selon les indications du formulaire d'inscription [fichier numérique](#) ou [formulaire en ligne](#).

La phase interdépartementale par ZID du Championnat de France Jeunes se jouera du 19 au 21 décembre 2026.



LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DES ECHECS

ANNEXE 2

Répartition des places qualificatives

La Ligue étant composée de deux ZID, elle peut compléter les places qualificatives laissées vacantes dans une catégorie d'une des ZID, en les proposant à l'autre ZID. Les places doivent être proposées alternativement aux ZID, en commençant par la mieux classée dans les quotas de chacune des catégories concernées.

CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES 2027

Les effectifs par département sont proposés comme repère quant aux nombres de qualifiés départementaux pour la phase Interdépartementale.

Cases jaunes: le nombre de qualifiés minimum par département pour la phase ZID

En rouge gras: nombre de qualifiés de la ZID pour le Championnat de France 2027